



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2026-007

Portant demande de subvention pour l'acquisition d'un instrument de musique par la Communauté de communes Terre d'Auge auprès du Département du Calvados

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2024-081 du 12 septembre 2024 , déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis de Le Canu pour l'achat d'un violoncelle 4/4 d'étude pour un montant de 1425€ HT soit 1710€ TTC,

Considérant la nécessité de renouveler le parc locatif instrumental vieillissant de l'Ecole Intercommunale de Musique,

Considérant la possibilité pour la Communauté de communes de solliciter le Département du Calvados pour une subvention à hauteur de 50% des sommes investies,

DECIDE

De solliciter auprès du Département du Calvados une subvention à hauteur de 50% des sommes investies pour l'achat d'un violoncelle 4/4 d'étude d'un montant de 1425€ HT soit 1710€ TTC

De dire que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2026

Fait à Pont l'Evêque, le 18 mars 2026

Le Président, M. Jérémy ROSEAU

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de
légalité et publication dématérialisée mise en ligne le

...../...../.....

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-241400878-20260324-CC_DEC_2026